

# COÛTS ET FINANCEMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS

EXERCICE 2013

L'ENSEIGNEMENT LUXEMBOURGEOIS EN CHIFFRES

**854 000 000 €**

TOTAL COÛT  
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

**248 000 000 €**

TOTAL COÛT  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**457 000 000 €**

TOTAL COÛT  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
TECHNIQUE



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## Table de matières

<b>0 Coûts et financement du système scolaire luxembourgeois</b>	<b>3</b>
<b>1 Dépenses par ordre d'enseignement</b>	<b>4</b>
<b>2 Catégories de dépenses</b>	<b>5</b>
<b>3 Les financeurs de l'enseignement public luxembourgeois</b>	<b>8</b>
<b>4 Dépense annuelle moyenne par élève et coût d'un diplôme</b>	<b>12</b>
<b>5 Evolution des dépenses en éducation et comparaison internationale</b>	<b>17</b>

### COÛTS ET FINANCEMENT DU SYSTÈME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS

En 2013, les investissements du secteur public dans l'enseignement initial public luxembourgeois, se sont élevés à 1 559 millions d'euros, ce qui équivaut à 3,4 % du produit intérieur brut luxembourgeois.

Ces investissements se sont répartis sur les trois ordres d'enseignement composant l'enseignement public initial: l'enseignement fondamental incluant l'éducation précoce, préscolaire (Cycle 1) et primaire (Cycles 2 à 4), l'enseignement secondaire (ES) et l'enseignement secondaire technique (EST) qui regroupe le régime technique, la formation de technicien et la formation professionnelle.

Le financement de l'enseignement luxembourgeois est assuré à deux niveaux: d'un côté par l'administration centrale, c.-à-d. l'État luxembourgeois, respectivement les ministères et administrations concernés et de l'autre côté par les administrations locales, c.-à-d. par les 106 communes qui composent le Luxembourg.

Les coûts générés par l'école se distinguent selon leur utilisation: rémunération des enseignants et rémunération du personnel administratif et technique intervenant dans l'enseignement, dépenses courantes ou de fonctionnement et dépenses en capital.

La présente publication vise à analyser la répartition des dépenses de l'enseignement selon ces trois axes: ordre d'enseignement, financeur et catégorie de dépenses.

Outre l'analyse du coût total de l'enseignement, il est également intéressant de déterminer un coût annuel moyen par élève. Ce coût varie selon l'ordre et le niveau d'enseignement fréquenté par l'élève.

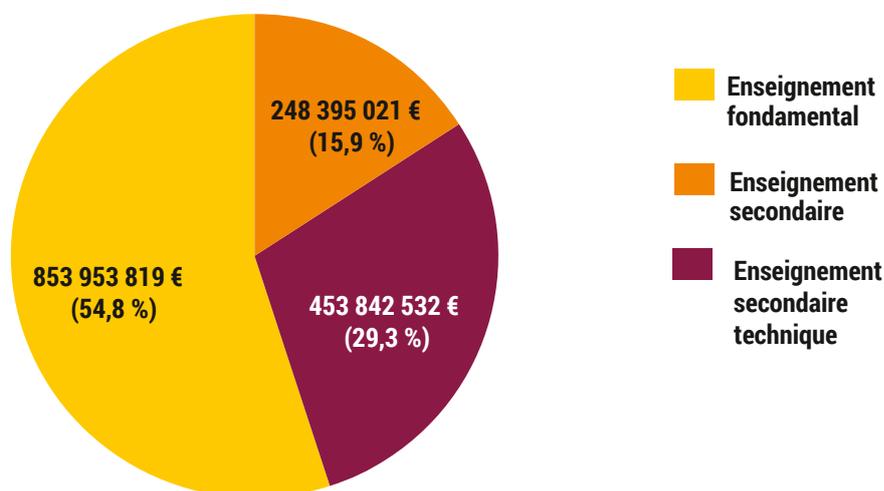
Le coût du système scolaire luxembourgeois sera aussi étudié selon son évolution et son volume par rapport au PIB luxembourgeois et comparé à un niveau international aux dépenses d'éducation d'autres pays de l'OCDE. Il fera l'objet de la dernière partie de cette publication.

## 1 DÉPENSES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

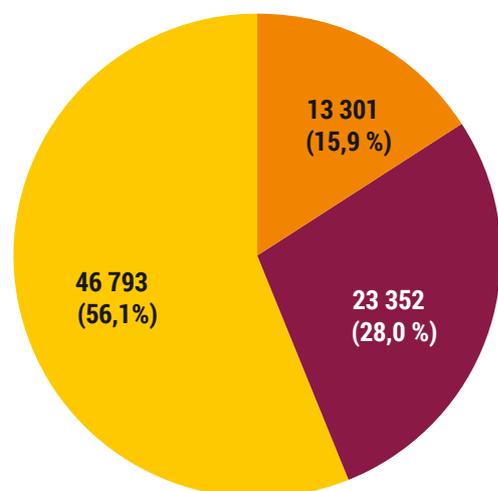
La dépense publique totale pour l'enseignement initial, s'élevant à près de 1 559 millions d'euros, s'est répartie sur un total de 83 446 élèves<sup>1</sup>.

- 54,8 % des investissements, soit près de 854 millions d'euros sont affectés au fonctionnement de l'enseignement fondamental, fréquenté par 56,1 % des élèves.
- Au niveau de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, l'enseignement secondaire technique bénéficie d'un plus grand financement que l'enseignement secondaire (ES: environ 248 millions d'euros ou 15,9 % de la dépense totale pour 15,9 % des élèves; EST: environ 454 millions d'euros ou 29,3 % de la dépense totale pour 28,0 % des élèves).

### Dépenses par ordre d'enseignements



### Élèves par ordre d'enseignements

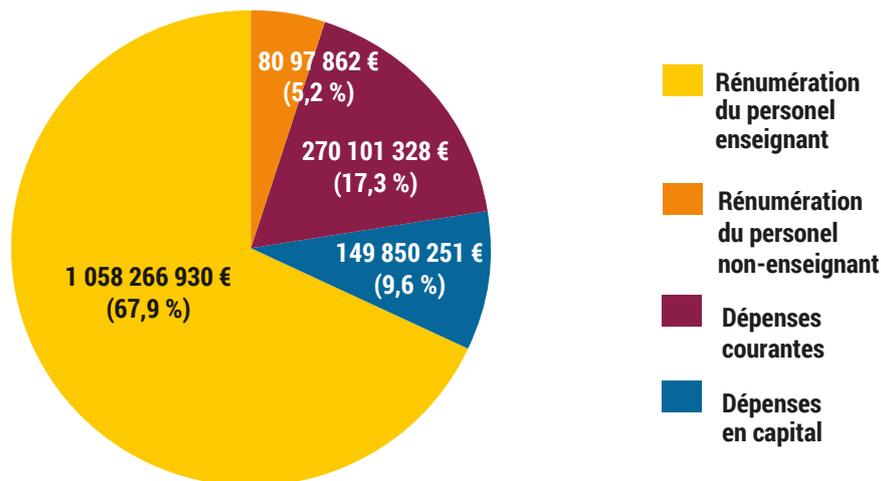


<sup>1</sup> Les dépenses concernent l'année budgétaire 2013. C'est pourquoi le nombre d'élèves correspond à 2/3 des élèves inscrits pour l'année scolaire 2012/2013 et 1/3 des élèves inscrits pour l'année scolaire 2013/2014.

## 2 CATÉGORIES DE DÉPENSES

Les dépenses relatives au système éducatif peuvent être réparties en trois grandes catégories: les dépenses de rémunération (personnel enseignant et personnel non-enseignant), les frais de fonctionnement et les dépenses en capital.

### Catégories de dépenses



### DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

- Elles représentent avec environ 1 139 millions d'euros la partie prépondérante des dépenses d'éducation. Ainsi, 67,9 % des dépenses sont générés par les rémunérations du personnel enseignant et 5,2 % par celles du personnel non-enseignant.
- Il s'agit des salaires bruts c'est à dire le total des traitements et salaires gagnés par le personnel avant déduction des impôts et cotisations sociales.
- Elles comprennent également les charges patronales payées par l'employeur, ici l'État. La rémunération du personnel comprend ainsi la rémunération de base, les charges sociales patronales et l'allocation de repas des fonctionnaires et employés.
- Le personnel enseignant est constitué par toutes les personnes intervenant directement dans l'enseignement des élèves au niveau des différents ordres d'enseignement.
- Les frais d'enseignement incluent également les indemnités pour les leçons supplémentaires et les leçons de remplacement.
- Le personnel non-enseignant comprend le personnel intervenant indirectement dans le processus éducatif, de manière administrative ou technique: les directeurs d'établissements, les inspecteurs, le personnel administratif et les secrétariats, le personnel éducatif, les conseillers pédagogiques, les psychologues et tout autre personnel de soutien, le personnel médical et le personnel spécialisé, les bibliothécaires, le personnel affecté à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments, le personnel affecté au transport des élèves et le personnel affecté à la restauration.
- Sont également incluses dans cette catégorie toutes les personnes employées au sein du ministère de l'Éducation nationale et de ses différents services et administrations.

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT OU DÉPENSES COURANTES

- Elles s'élèvent à 17,3 % du coût total soit environ 270 millions d'euros.
- Il s'agit des biens et services consommés dans le cadre de l'enseignement et qui doivent être renouvelés périodiquement pour assurer les services éducatifs.
- Elles représentent principalement des dépenses couvrant les services assurés par des fournisseurs extérieurs, des frais de bureau, des frais de publicité et de sensibilisation, puis des loyers et charges payés pour la location de locaux scolaires, le matériel pédagogique et les frais de documentation et de fonctionnement des bibliothèques dans les différentes écoles, les frais d'exploitation courants et d'entretien des bâtiments scolaires, les frais occasionnés pour l'organisation d'activités de loisirs, les assurances...
- Le versement d'une allocation de rentrée scolaire aux parents d'élèves, les frais engendrés par la médecine scolaire et le transport scolaire font également partie de cette catégorie de dépenses.

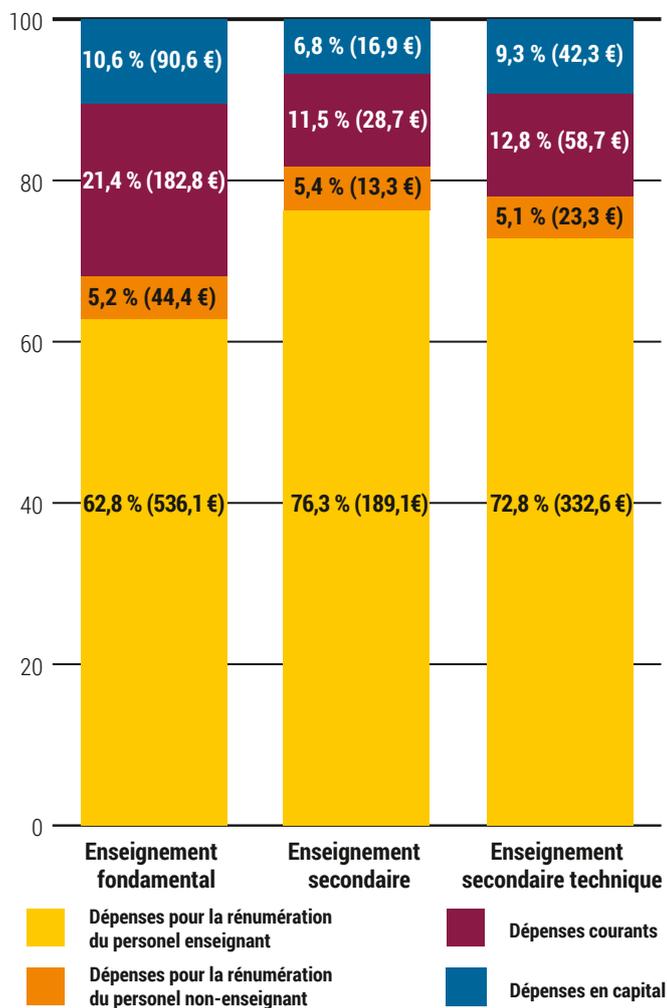
### DÉPENSES EN CAPITAL

- Elles s'élèvent à 9,6 % du coût total avec environ 150 millions d'euros.
- Il s'agit de la valeur des biens mobiliers et immobiliers durables acquis ou créés au cours de l'année. Elles constituent généralement des investissements d'un certain volume et d'une durée supérieure à un an.
- Elles comprennent des frais de construction, de transformation, de modernisation et de réparation de bâtiments scolaires et administratifs, ainsi que les dépenses générées par l'acquisition ou le remplacement d'équipements importants, tels que mobilier, matériel et logiciels informatiques, équipements spéciaux et machines de bureau, ainsi que véhicules automoteurs.

## LE VOLUME DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉPENSES VARIE SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT.

- On remarque d'abord que la rémunération du personnel enseignant constitue la plus grande partie des dépenses.
- En second lieu, ce sont les dépenses courantes.

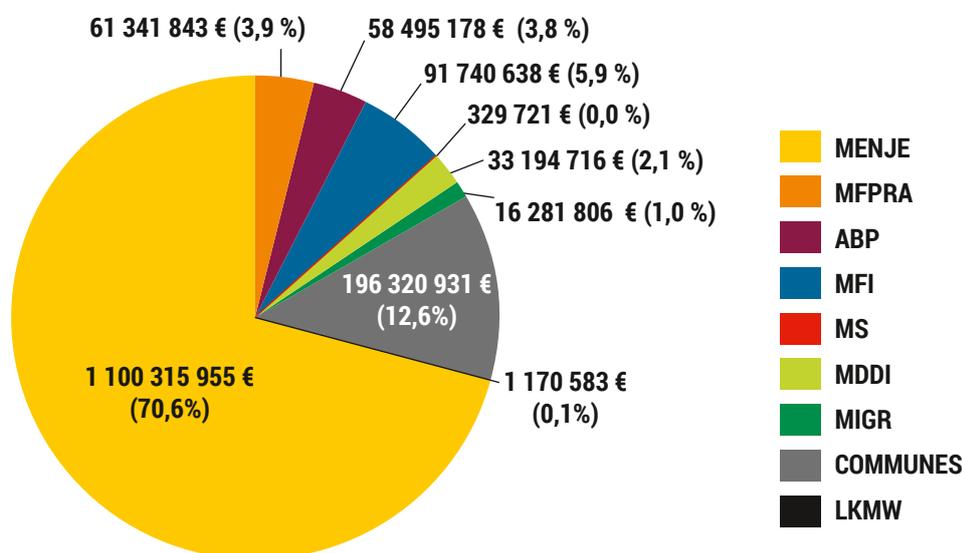
### Catégoris de dépenses en % de la dépense totale par ordre d'enseignement (en millions d'euros)



## 3 LES FINANCEURS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC LUXEMBOURGEOIS

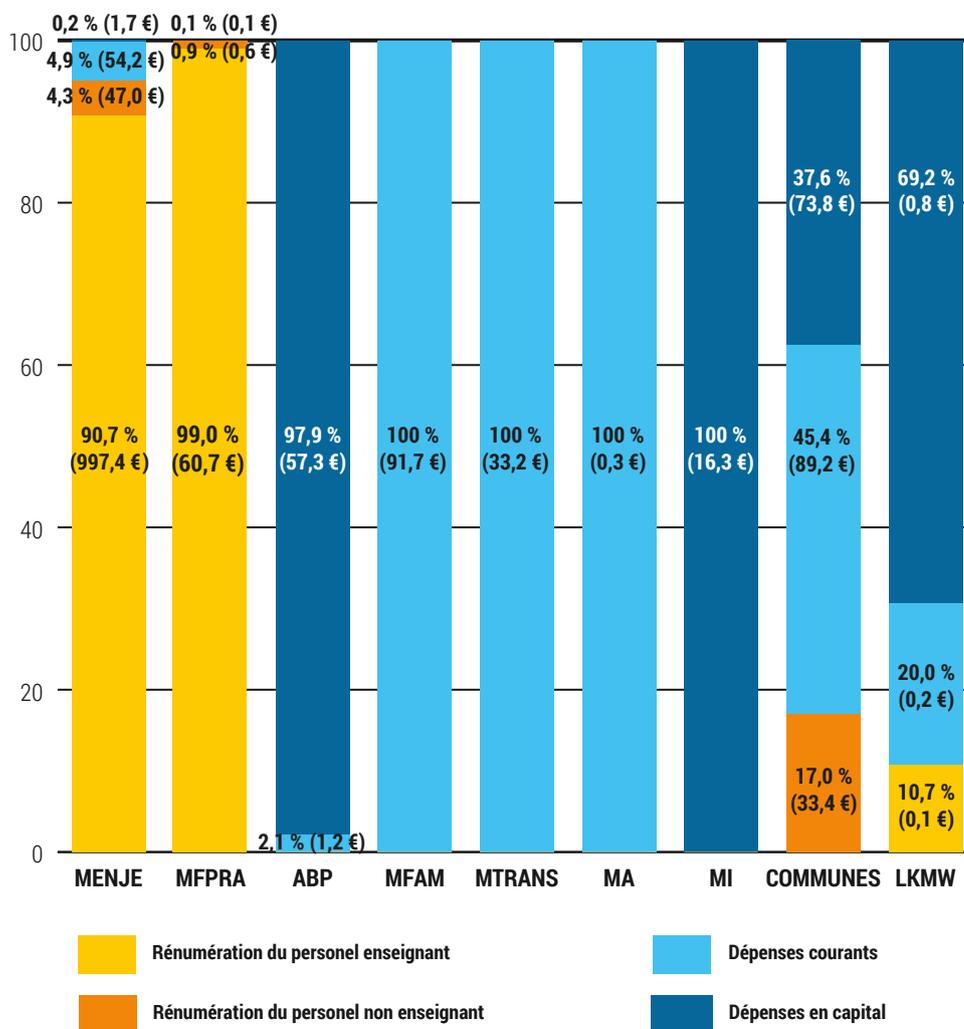
- L'État est le premier financeur de l'enseignement luxembourgeois avec une contribution totale de 87,4 %. Les dépenses de l'administration centrale, c.-à-d. les dépenses cumulées des différents ministères et administrations intervenant dans le financement de l'enseignement s'élèvent ainsi à près de 1 362 millions d'euros.
- Les 106 communes contribuent avec 12,6 % des dépenses, c.-à-d. environ 196 millions d'euros.

### Répartition par financeur\*



\*MENJE: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse; MFRA: Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative; ABP: Administration des Bâtiments publics; MFI: Ministère de la Famille et de l'Intégration; MS: Ministère de la Santé, MIGR: Ministère de l'Intérieur et de la Grande Région; MDDI: Ministère du Développement durable et des Infrastructures; LKMW : Landkreis Merzig-Wadern.

## Catégories de dépenses en pourcentage de la dépense totale par financeur (en millions d'euros)



\* MENJE: Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse; MFPRA: Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative; ABP: Administration des Bâtiments publics; MF: Ministère de la Famille et de l'Intégration; MS: Ministère de la Santé, MIGR: Ministère de l'Intérieur et de la Grande Région; MDDI: Ministère du Développement durable et des Infrastructures; LKMW : Landkreis Merzig-Wadern.

## LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE :

- Il supporte la plus grande charge du financement de notre système scolaire avec un peu plus de 1 100 millions d'euros soit 70,6 % des dépenses.
- Il intervient au niveau de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il couvre l'ensemble des catégories de dépenses considérées.
- Environ 91 % de ses dépenses constituent des frais de rémunération des enseignants, le restant de son budget se répartit presque entièrement sur les dépenses de rémunération du personnel non-enseignant et les dépenses courantes. Les dépenses en capital ne représentent que 0,2 % des dépenses du MENJE.

## LE MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

- Le volume global de ses investissements est, avec 61,3 millions d'euros ou 3,9 % de l'ensemble des dépenses pour l'éducation, nettement inférieur à celui du ministère de l'Éducation nationale.
- Il intervient également au niveau l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et secondaire technique.
- Il n'intervient cependant pas dans le financement des dépenses en capital.
- Ses investissements sont presque entièrement consacrés au financement des traitements des enseignants. Il s'agit de la cotisation fictive des enseignants fonctionnaires pour l'assurance-pension<sup>2</sup>.

## L'ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

- Son budget pour le système éducatif atteint en 2013 plus de 58 millions d'euros (3,8 % du total), il n'intervient pas au niveau du personnel – enseignant et non-enseignant – intervenant dans l'enseignement.
- Avec 97,9 % de son budget, il est le principal contributeur des dépenses en capital de l'administration centrale.
- Les 2,1 % restants sont dédiés au financement de dépenses courantes.

## LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'INTÉGRATION

- L'intégralité de ses 91,7 millions d'euros (5,9 % du total) investis dans le système d'éducation sont des frais de fonctionnement.
- Il s'agit d'une part de la prise en charge de l'allocation de rentrée scolaire versée à tout enfant dès l'âge de 6 ans jusqu'à la fin de sa scolarité. Cette allocation se répartie sur l'ensemble du système scolaire.

## LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

- Il représente un autre financeur intervenant au niveau de l'ensemble des ordres d'enseignement par le biais de la médecine scolaire.

<sup>2</sup> Pour ce qui est du financement de l'assurance-pension des employés de l'État, des employés privés et des ouvriers au service de l'État, l'État y contribue par le biais d'une cotisation de 8 % du revenu. Afin de rapprocher les coûts réels des traitements des fonctionnaires aux rémunérations des employés et ouvriers à charge de l'État, une cotisation fictive de 8 % du traitement de base a été calculée et ajoutée à charge du ministère de la Fonction publique.

- Son investissement, principalement des frais de fonctionnement, ne s'élève, avec 329 721 euros cependant, à moins de 1 % du volume total des dépenses éducatives.

### LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

- Sa participation financière d'environ 33,2 millions d'euros (2,1 %) ne touche que l'enseignement secondaire et secondaire technique.
- Ces frais de fonctionnement concernent exclusivement le transport des élèves de leur lieu de résidence vers leur école et vice versa.
- Cette dépense se base sur une estimation du surplus des dépenses occasionné par le transport d'élèves pendant les périodes scolaires.

Au niveau de l'enseignement fondamental, deux acteurs supplémentaires interviennent dans le cadre du financement du système scolaire: le ministère de l'Intérieur et les communes au niveau local.

### LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA GRANDE RÉGION

- Sa dépense, s'élevant à environ 16,3 millions d'euros ou 1,0 % de la dépense totale, constitue exclusivement un investissement en capital liquidé par le transfert intégral de ces avoirs aux administrations communales en vue de la construction notamment d'écoles régionales ou d'infrastructures pour l'éducation précoce.

### LES COMMUNES

- Avec environ 196,3 millions, les communes occupent le rang du 2<sup>e</sup> financeur de l'ensemble de notre système scolaire.
- Les communes ne financent que l'enseignement fondamental.
- Avant la loi de 2009, les communes finançaient un tiers des rémunérations du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement. Suite à la loi du 6 février 2009, l'État se charge entièrement de la rémunération du personnel enseignant et retranche un tiers des montants versés au Fonds Communal de Dotation Financière.
- Le personnel non-enseignant rémunéré par les communes est constitué par le personnel administratif et le personnel en charge de l'entretien des bâtiments scolaires et du transport d'élèves au niveau communal.
- Près de la moitié des dépenses communales dans l'enseignement sont des dépenses de fonctionnement occasionnées essentiellement par l'entretien des différents bâtiments scolaires. S'y ajoute la prise en charge des élèves dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs.
- Finalement 37,6 % des dépenses communales sont des dépenses en capital occasionnées par la construction, la rénovation ou l'aménagement des bâtiments scolaires tout comme les dépenses occasionnées par l'acquisition d'équipements spécifiques.

### LANDKREIS MERZIG-WADERN

- Il intervient dans le financement du « Schengen-Lyzeum Perl » sur base d'une parité LKMW/État luxembourgeois de 60 % - 40 % pour les frais de fonctionnement courant et de 50 % - 50 % pour les frais d'entretien des bâtiments et les investissements immobiliers.

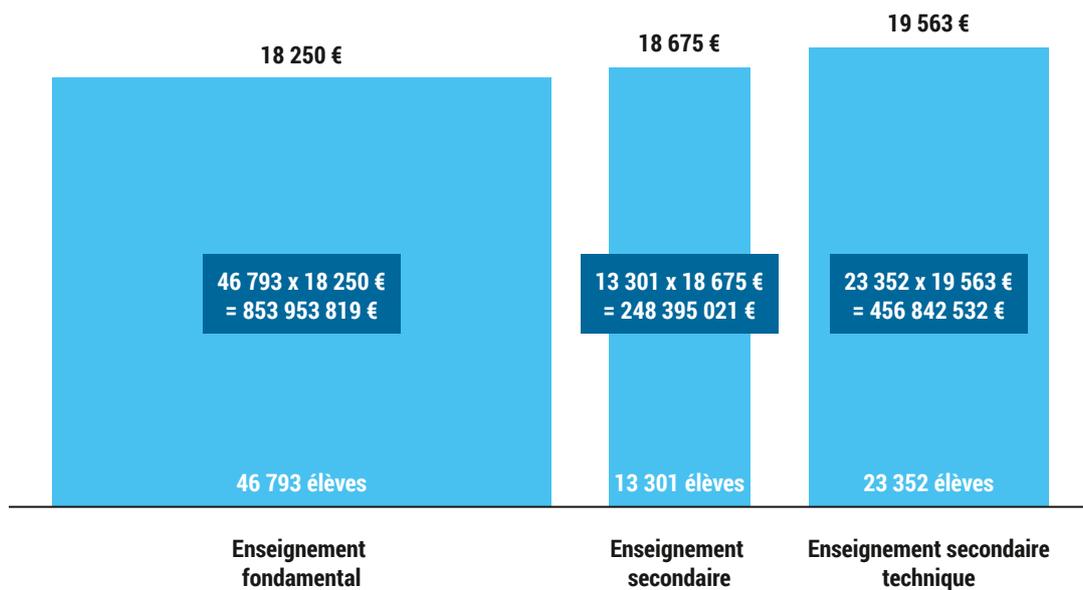
## 4 DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET COÛT D'UN DIPLÔME

En répartissant les investissements des différents organes de l'administration centrale et des administrations locales sur l'ensemble des élèves fréquentant l'école publique luxembourgeoise, il est possible de déterminer le coût annuel moyen par élève.

### COÛT UNITAIRE

- Un élève de l'enseignement fondamental «coûte» en moyenne 18 250 euros par année.
- La dépense moyenne annuelle pour un élève de l'enseignement secondaire s'élève à 18 675 euros et celle pour un élève de l'enseignement secondaire technique à 19 563 euros.

### Nombre d'élèves, coût annuel moyen et volume total des dépenses



### RÉMUNÉRATION ET EFFECTIF DE CLASSE INFLUENÇANT LE COÛT PAR ÉLÈVE

Pour calculer le coût moyen par élève, il a été pris en compte :

((Base indiciaire moyenne des enseignants \* Valeur en points indiciaire\*13) + Charges et allocation de repas des enseignants + pension fictive calculée pour les enseignants + Frais de personnel non-enseignant + Dépenses courantes + Dépenses en capital) / (Nombre d'élèves / Nombre de classes).

Chacune des variables prises en compte a été calculée séparément par niveau et au prorata des années scolaires 2012/2013 et 2013/2014.

On remarque que le coût annuel moyen par élève dans l'enseignement secondaire général augmente avec chaque niveau. Ceci s'explique entre autres par le fait que la base indiciaire moyenne des enseignants augmente et que l'effectif moyen d'une classe diminue en général lorsque le niveau augmente.

Classe	Coût annuel moyen par élève
VII <sup>e</sup>	13 070 €
VI <sup>e</sup>	13 714 €
V <sup>e</sup>	13 573 €
IV <sup>e</sup>	13 816 €
III <sup>e</sup>	15 249 €
II <sup>e</sup>	16 490 €
I <sup>re</sup>	17 367 €

## COÛT THÉORIQUE D'UN DIPLÔME

En additionnant le coût moyen de l'enseignement fondamental au coût moyen du parcours théorique menant aux différents diplômes ou certificats de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique, les coûts moyens d'un diplôme ou d'un certificat sont chiffrables:

- En émettant l'hypothèse qu'un élève ne redouble ni ne saute une classe, le parcours scolaire menant jusqu'à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires représente un investissement moyen de 267 529 euros.
- L'obtention du diplôme de fin d'études secondaires techniques équivaut à une dépense moyenne de 278 834 euros.
- Un diplôme de technicien «coûte» le plus cher, soit en moyenne: 289 096 euros.

Ceci s'explique principalement par le fait que l'effectif moyen d'une classe dans le régime technique est moins élevé que celui d'une classe dans le régime général.

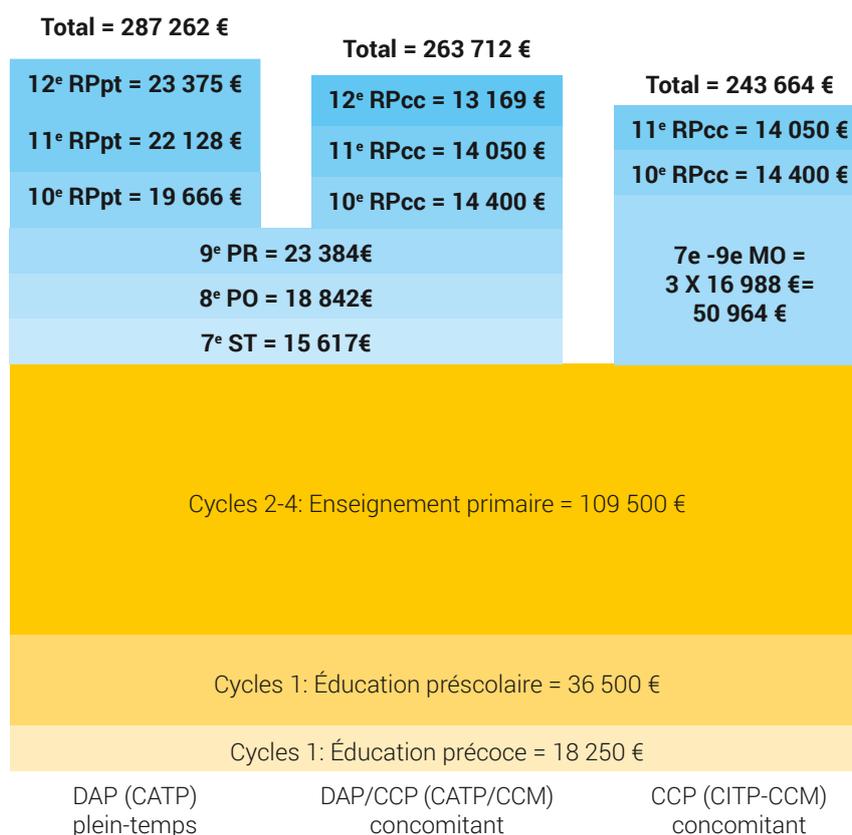
Diplôme d'études secondaires		Diplôme d'études secondaires techniques		Diplôme de technicien	
<b>Total = 267 529 €</b>		<b>Total = 278 834 €</b>		<b>Total = 289 096 €</b>	
I <sup>e</sup> = 17 367 €		13 <sup>e</sup> RT = 16 920 €		13 <sup>e</sup> RFT = 17 940 €	
II <sup>e</sup> = 16 490 €		12 <sup>e</sup> RT = 16 572 €		12 <sup>e</sup> RFT = 19 008 €	
III <sup>e</sup> = 15 249 €		11 <sup>e</sup> RT = 17 200 €		11 <sup>e</sup> RFT = 19 146 €	
IV <sup>e</sup> = 13 816 €		10 <sup>e</sup> RT = 16 439 €		10 <sup>e</sup> RFT = 17 583 €	
V <sup>e</sup> = 13 573 €		9 <sup>e</sup> ST = 14 694 €		9 <sup>e</sup> PO = 16 710 €	
VI <sup>e</sup> = 13 714 €		8 <sup>e</sup> ST = 17 142 €		8 <sup>e</sup> PO = 18 842 €	
VII <sup>e</sup> = 13 070 €		7 <sup>e</sup> ST = 15 617 €		7 <sup>e</sup> ST = 15 617 €	
Cycles 2-4: Enseignement primaire = 109 500 €					
Cycles 1: Éducation préscolaire = 36 500 €					
Cycles 1: Éducation précoce = 18 250 €					

<sup>3</sup> Pour le diplôme de technicien, le parcours théorique est illustré par un passage en 8<sup>e</sup>PO et 9<sup>e</sup>PO. En réalité, le passage par une 8<sup>e</sup>ST ou 9<sup>e</sup> ST par exemple est tout aussi probable.

## COÛT THÉORIQUE D'UNE CERTIFICATION AU RÉGIME PROFESSIONNEL

L'augmentation du coût annuel moyen par élève des classes des cycles moyen et supérieur par rapport aux classes du cycle inférieur s'explique principalement par la diminution des effectifs des classes. Ceci vaut particulièrement pour les classes supérieures du régime professionnel se caractérisant souvent par un faible nombre d'élèves par classe pour certaines sections<sup>4</sup>:

- Un certificat d'aptitude technique et professionnel équivaut ainsi en moyenne à un investissement de 287 262 euros par élève, s'il est suivi en régime plein-temps.
- Pour le régime concomitant, l'investissement s'élève à 263 712 euros. À noter qu'il ne s'agit que de la dépense de l'administration publique dans cette formation. En pratique s'y ajoutent les investissements des entreprises ou des chambres professionnelles.
- Un certificat d'initiation technique et professionnelle correspond à une dépense de 243 664 euros.

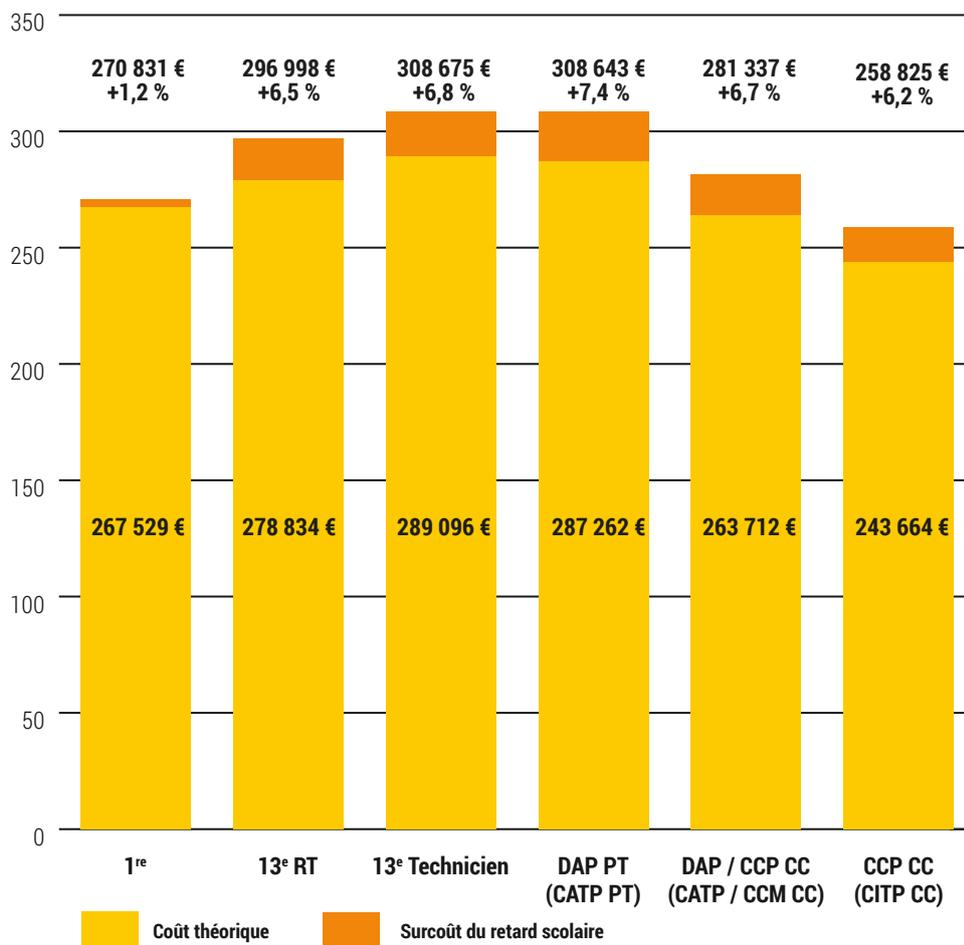


<sup>3</sup> Il s'agit d'exemples de parcours menant aux différentes certifications. En réalité, d'autres parcours sont tout aussi probables. L'enseignement dans les classes modulaires du régime préparatoire s'adaptant aux besoins des élèves, il n'est pas opportun de distinguer entre le niveau (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup>) pour le calcul du coût unitaire.

## COÛT THÉORIQUE ET COÛT RÉEL

Si l'on considère que les différents niveaux et ordres d'enseignement affichent des retards scolaires, il est évident que le coût réel moyen d'un diplôme est plus élevé que celui de parcours «idéaux». Le coût réel d'un diplôme ou d'une certification correspond ainsi au coût théorique de ce diplôme ou certificat, majoré par le surcoût généré par la durée moyenne additionnelle par rapport au parcours-type d'un élève.

- En 2013, un élève de l'enseignement fondamental a accumulé un retard scolaire de 0,13 années en moyenne.
- Pour l'enseignement secondaire, ce retard s'élève à 0,19 années jusqu'en classe de 1<sup>re</sup>. Pour l'enseignement secondaire technique, ce retard s'élève à 1,09 années jusqu'en classe de 13<sup>e</sup>.
- Exprimés en dépenses additionnels, ces retards augmentent le coût d'un diplôme de l'enseignement secondaire de 1,2 % et celui d'un diplôme ou d'un certificat de l'enseignement secondaire technique de 6,2 % à 7,4 %.



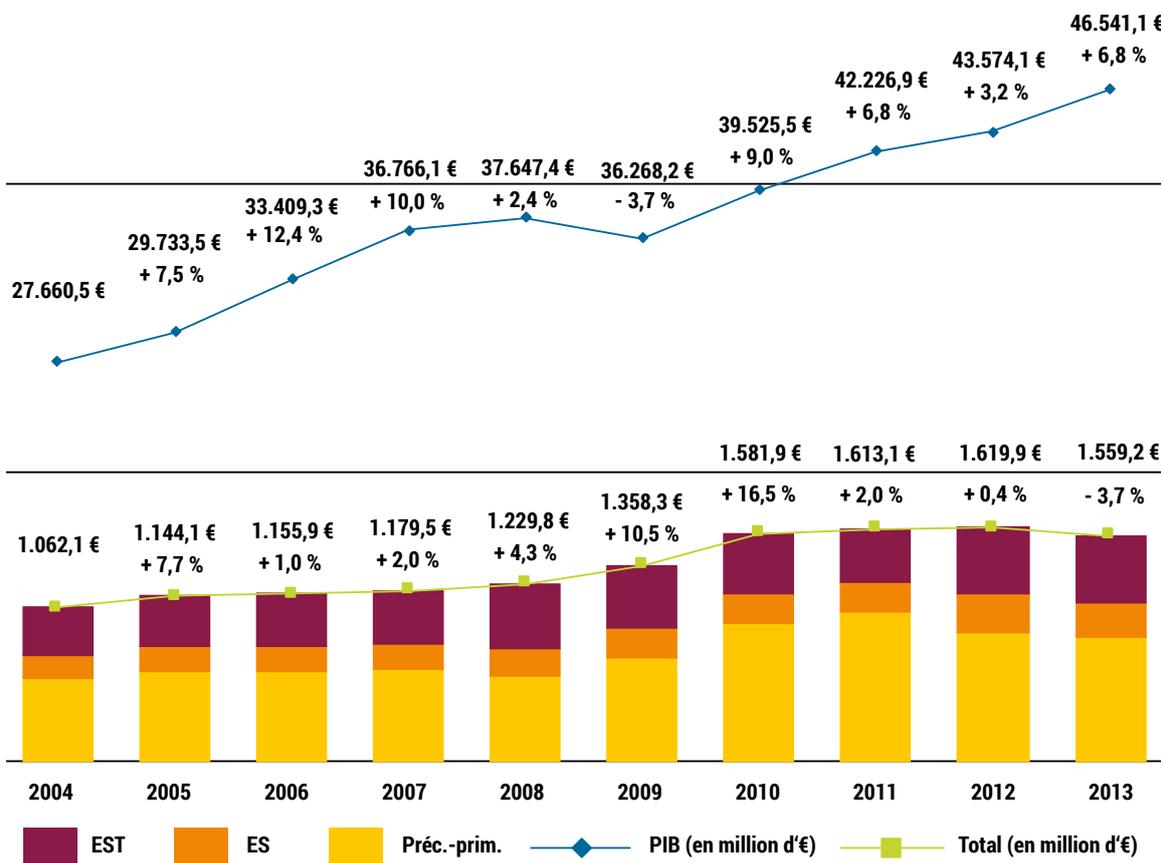
## 5 ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN ÉDUCATION

Les investissements du secteur public dans l'enseignement initial public luxembourgeois, se sont élevés à 1 559 millions d'euros, ce qui équivaut à 3,4 % du produit intérieur brut luxembourgeois.

Les dépenses en éducation ont connu une nette augmentation en 2009 et 2010, suivies par une plus faible augmentation en 2011. En 2012 et 2013, les dépenses en éducation ont diminué.

Ceci s'explique principalement par le fait que la réforme de l'enseignement fondamental de 2009 a prévu que l'État payerait intégralement le salaire des enseignants du fondamental et non plus 2/3 État et 1/3 Communes. Or de 2009 à 2011, les communes ont dû rembourser des salaires pour les années antérieures ce qui a amené à l'augmentation des dépenses au cours de ces années.

### Évolution des dépenses en éducation et évolution du PIB



### UN INVESTISSEMENT DE 4,0 % DU PIB D'APRÈS LES CALCULS DE L'OCDE

L'analyse des données de 2012 est disponible dans la publication *«Regards sur l'éducation 2015 - Les indicateurs de l'OCDE»*.

En ce qui concerne la dépense annuelle moyenne, l'OCDE note que le Luxembourg dépense annuellement plus du double par élève que la moyenne de l'OCDE pour l'enseignement primaire et l'ensemble de l'enseignement secondaire.

Si cet écart est certes important, il convient de relativiser cette observation en tenant compte des PIB des pays.

En 2012, l'OCDE estime que, en pourcentage du PIB, le Luxembourg se situait avec 4,0 % de ses dépenses dédiés à l'enseignement initial, en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (4,4 %), et de ses voisins la France et la Belgique (4,6 % et 5,0 %).

## INDICATIONS MÉTHODOLOGIQUES:

### Année de référence

La présente étude analyse l'exercice budgétaire 2013. Les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 ont été considérées au prorata du nombre de trimestres.

### Cadre d'analyse

L'analyse du coût et du financement du système scolaire luxembourgeois se limite ici à l'enseignement initial régulier. L'éducation différenciée, la formation des adultes, la formation professionnelle continue et la formation postsecondaire ne sont pas prises en compte. L'analyse se limite également à l'enseignement public. La présente étude se focalise sur les seuls financeurs publics, à savoir les différents ministères et les différentes communes.

### Source: compte définitif

Le calcul du coût de l'éducation utilise principalement les montants inscrits sur les budgets définitifs des différents ministères ou dans les comptabilités communales de l'exercice 2013. Certaines dépenses ont été évaluées en recourant au détail du projet de budget de l'exercice 2013. D'autres dépenses ont été estimées sur base d'hypothèses fondées.

### Financement initial – montants nets

Dans le calcul du coût de l'éducation, les financements initiaux ou montants nets ont été pris en compte. La notion de financement initial sous-entend l'existence de transferts entre les différents financeurs. Ceci vaut surtout pour l'enseignement fondamental, où on observe des flux monétaires importants entre le budget de l'Etat et le budget des communes.

### Attribution

La plupart des dépenses sont clairement attribuables à un ordre d'enseignement défini. Cependant, l'organisation scolaire dans certains ordres d'enseignement et les financements y relatifs rendent parfois opportuns certains regroupements. Certaines dépenses concernent l'ensemble de l'enseignement postprimaire, d'autres se réfèrent à l'ensemble de la communauté scolaire. A noter encore que certaines dépenses sont également portées dans une certaine mesure par les ordres d'enseignement non considérés dans les présents calculs, ce qui engendre une légère surestimation du coût de l'éducation.

### En collaboration avec:

Service financier du MENJE  
Service informatique du MENJE  
Service du Personnel des écoles du MENJE  
Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes Trésorerie de l'État  
Ministère des Transports  
Administration des Bâtiments publics Impressum

---

### Impressum

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Luxembourg  
*année édition :* 2016  
*ISBN :* 978-99959-1-073-0  
*rédaction :* Service des Statistiques et Analyses  
Charlotte Mahon  
*Renseignements:* Guichet des statistiques  
tél.: 247-85960  
*e-mail:* statistiques@men.lu  
*layout:* Nicole Lanners, Service des Statistiques et Analyses  
*url:* www.men.public.lu

---

[statistiques.men.lu](https://statistiques.men.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse